



CONFERENCE PARLEMENTAIRE POUR DONNER PLEIN EFFET AU PRINCIPE DE COMPLEMENTARITE EN OUGANDA ET EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DEUXIEME PARTIE:

Tour de Table Interactif sur les mesures à prendre pour donner plein effet à la complémentarité

Examen par les pairs du Projet de Complémentarité de PGA

Vendredi 18 juillet 2014, Lieu: Salle des conférences de l'Appartement Mosa Courts, Heure 9h30

I. Programme et ordre du jour

Co-Chairs: **Hon. Fox Odoi, MP et Procureur général de l'opposition, Vice-Président du Groupe de PGA en Ouganda (session 1)**

Me. Boniface Balamage, Membre de PGA, et auteur de la loi de mise en œuvre du Statut de Rome (session 2)

Hon. Mark Pritchard, MP GB, Co-coordonnateur du Programme de droit international et de droits de l'Homme de PGA (session 3)

Dr. David Donat Cattin, Secrétaire Général de PGA

- 1. Indépendance du parquet et actions pour lutter contre l'impunité – cadre juridique et administratif**
 - a. Mettre fin à l'impact négatif de la loi d'amnistie d'Ouganda sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité
 - b. S'attaquer au problème de l'impunité, résultant des guerres en République Démocratique du Congo et analyse du processus de Désarmement-Démobilisation et Réinsertion.
- 2. Volonté politique afin de soutenir la lutte contre l'impunité**
 - a. Mobilisation parlementaire

- b. Sensibilisation des médias et du grand public
- 3. Actions concrètes et étapes pour progresser dans la lutte contre l'impunité et rendre justice aux victimes**
- a. Le cas de l'Ouganda: Problèmes à résoudre, obstacles à surmonter, changements à effectuer.
 - b. La situation en République Démocratique du Congo: Problèmes à résoudre au niveau central et provincial. Obstacles à surmonter et changements à effectuer.
 - c. Se départir d'une "justice transitionnelle" et effectuer une transition vers un environnement de "justice a part entière": Le seul moyen de rétablir une paix durable dans la région Africaine des Grands Lacs.
 - i. Le rôle de PGA par rapport aux autres groups et think tanks.
 - ii. Défendre les droits fondamentaux et les intérêts légitimes des populations civiles, y compris les victimes et les constituantes qui élisent les Membres du Parlement.